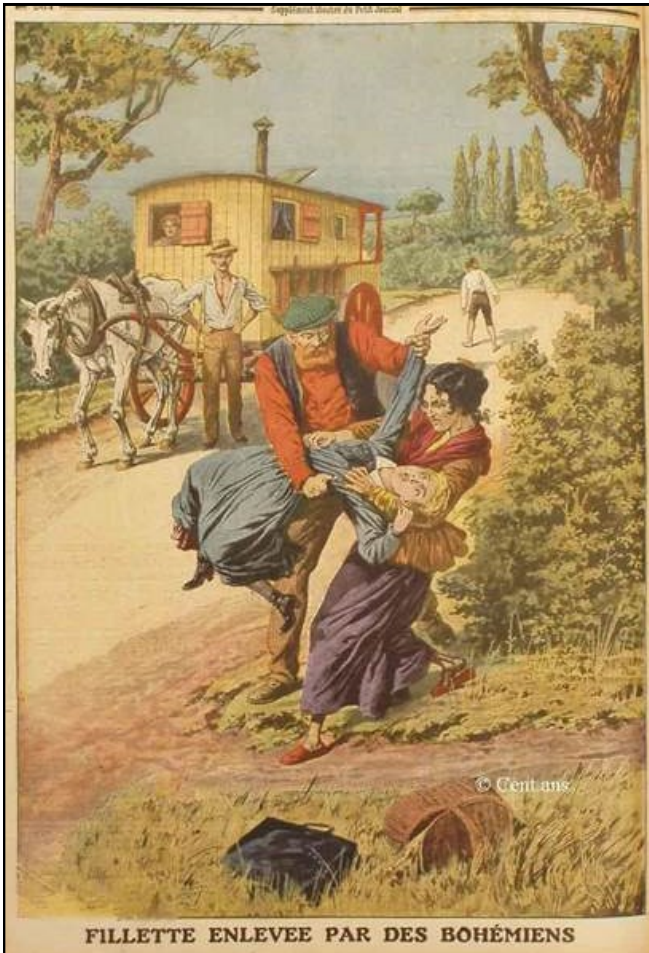


L'INTERNEMENT DES TSIGANES EUROIS

*Un dossier pédagogique proposé
et élaboré par le service des
Archives de la Communauté
d'agglomération Seine-Eure
© 2018*

LE CAMP D'INTERNEMENT DE LOUVIERS (NOVEMBRE 1940-MAI 1941)



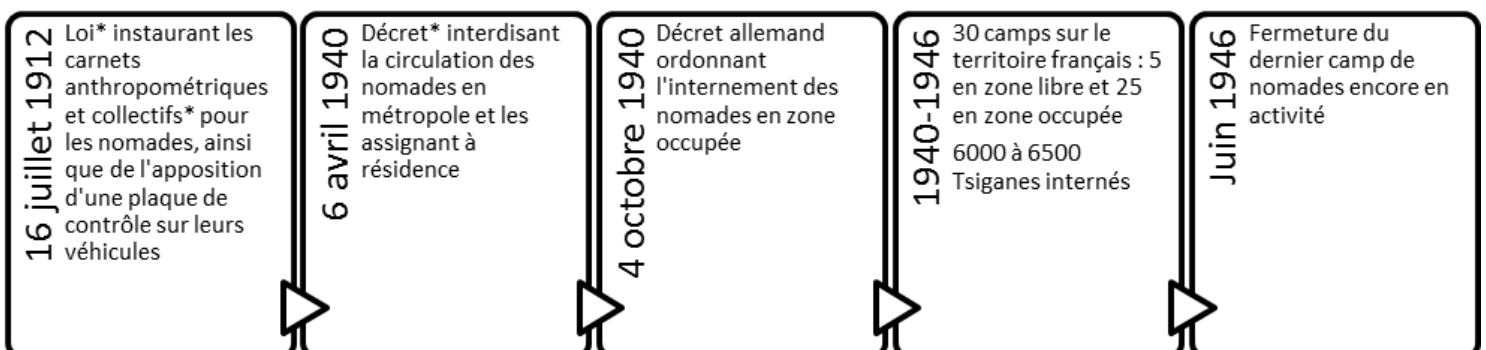
Les Tsiganes* (ou nomades), sans doute chassés d'Europe de l'Est par les guerres, sont présents en France depuis le XV^e siècle. Assurant le plus souvent la police seigneuriale, ils sont déclarés hors-la-loi par Louis XIV, situation qui les condamne à l'errance et à une semi-clandestinité, doublée d'une mauvaise réputation croissante.

*Note : les mots suivis d'un * sont expliqués dans le lexique en fin de dossier.*

Couverture du Petit journal illustré (13 août 1913)

- ✎ Quelle est la nature de ce document ?
- ✎ A qui est-il destiné ?
- ✎ Quelle scène est représentée ?
- ✎ Comment sont présentés les Tsiganes ?

Du contrôle à l'internement des nomades en France



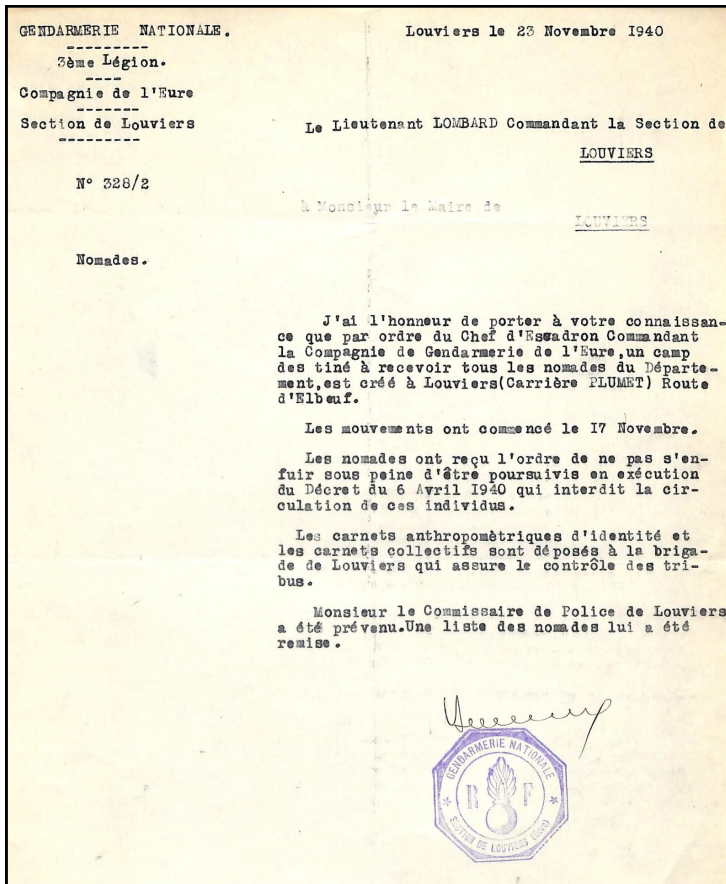
✎ Qui prend les premières mesures discriminatoires à l'égard des nomades ? Pourquoi sont-elles renforcées en avril 1940 ?

✎ Quel est l'impact de l'occupation allemande sur le sort des nomades ?

LE CAMP DE LOUVIERS

Le 21 octobre 1940, la Feldkommandantur* ordonne que tous les nomades se trouvant en zone occupée soient réunis dans des camps sous la surveillance des autorités françaises.

Le 6 novembre 1940, le Préfet* de l'Eure propose de regrouper les nomades eurois à Louviers, situé au cœur du département et moins éprouvé par les bombardements qu'Évreux, le chef-lieu de département. Une carrière de pierres, située route d'Elbeuf, est réquisitionnée à cet effet.



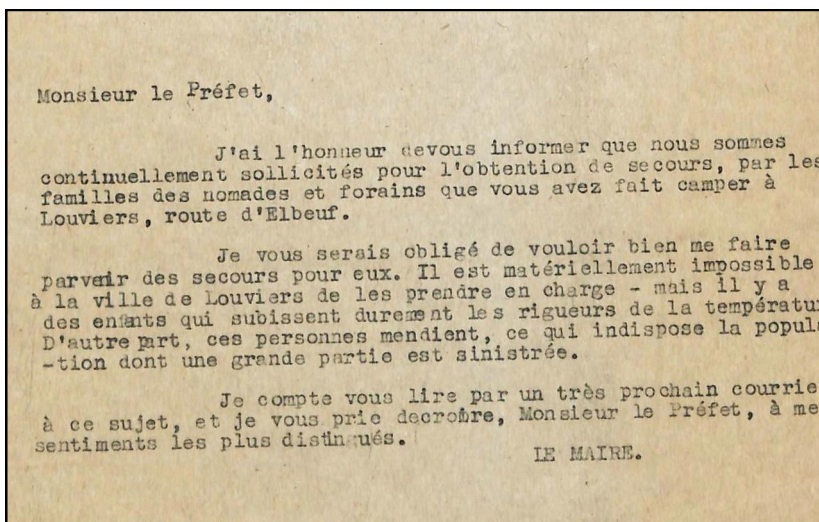
Lettre du commandant de gendarmerie de Louviers au maire de Louviers (23 novembre 1940)

✎ Surlignez les éléments d'identification du document (auteur et destinataire de la lettre, date).

✎ Qui gère le transfert des nomades vers Louviers ?

✎ Quelles sont les mesures prises à l'encontre des nomades ?

✎ Les nomades ont-ils la possibilité de refuser d'aller à Louviers ? Que risquent-ils en cas de refus ?

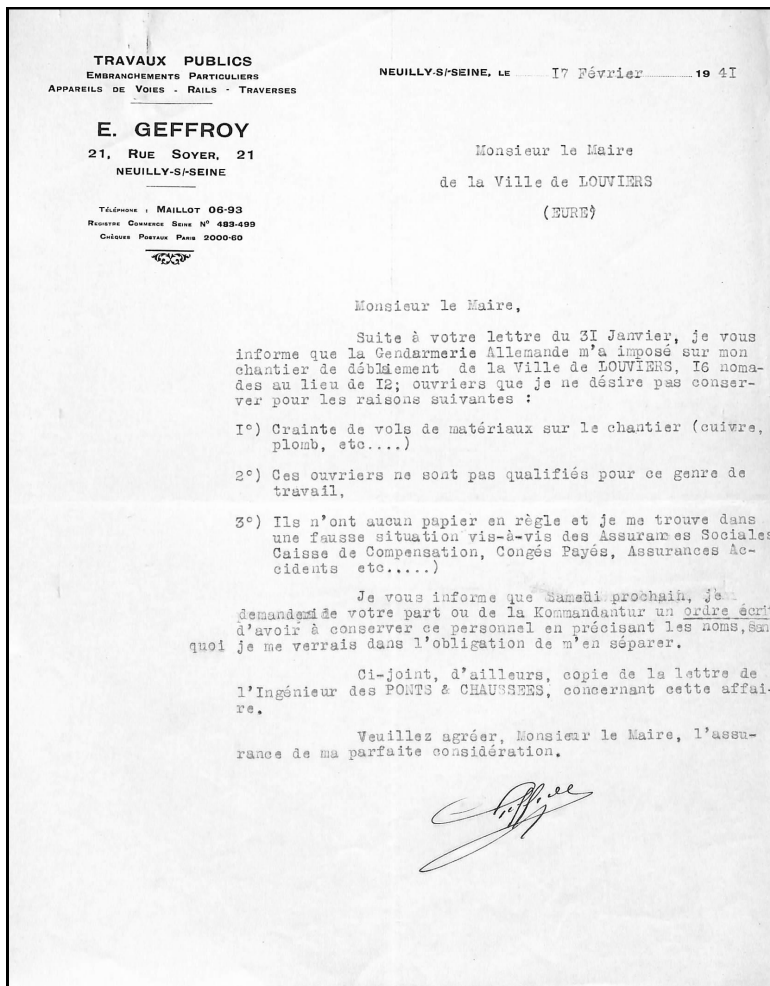


Lettre du maire de Louviers au préfet de l'Eure (11 janvier 1941)

✎ Surlignez les éléments d'identification du document (auteur et destinataire de la lettre, date).

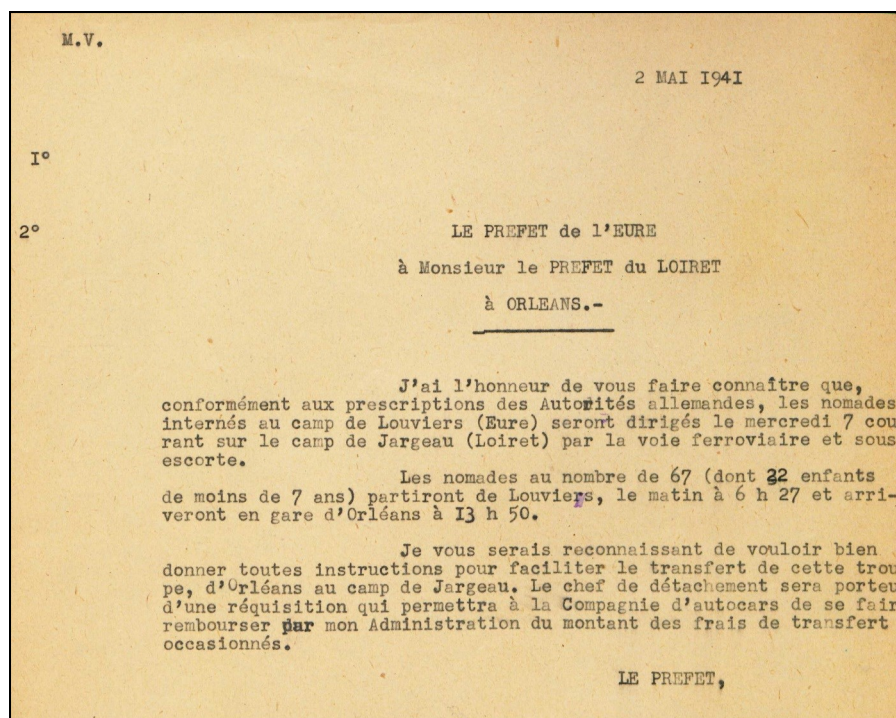
✎ Comment pourrait-on qualifier les conditions de vie des nomades ?

✎ Quel est le sentiment de la population à leur égard ? Pourquoi ?



Lettre de l'entreprise Geffroy au maire de Louviers (17 février 1941)

- ✎ Surlignez les éléments d'identification du document (auteur et destinataire de la lettre, date).
- ✎ Quel emploi est affecté aux nomades ? Sont-ils volontaires ?
- ✎ Quel est le sentiment de l'entrepreneur à l'égard des nomades ? Surlignez les passages permettant de l'affirmer.



Le 5 mars 1941, le camp de Jargeau (Loiret) ouvre pour accueillir les nomades des départements limitrophes.

Dès le 6 mars, la famille Weiss, composée de 7 personnes, part pour rejoindre ce camp.

Les autres familles seront transférées le 7 mai suivant.

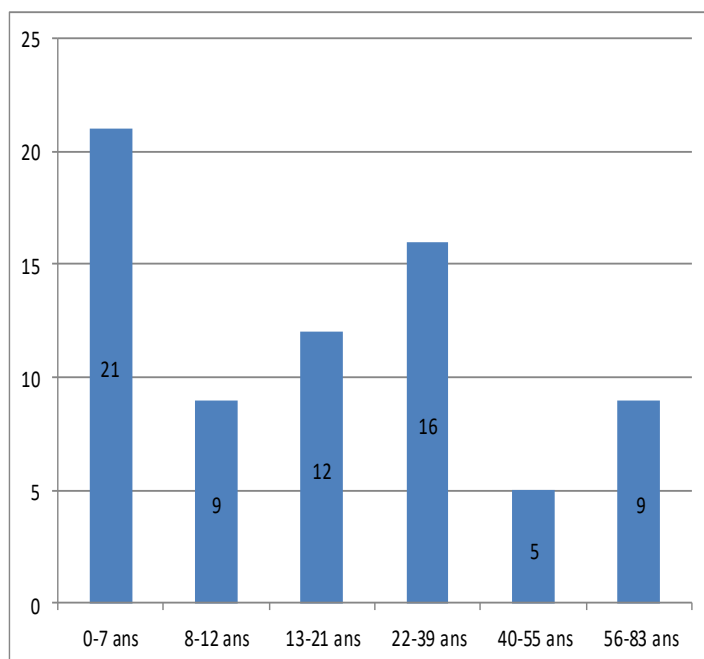
Lettre du préfet de l'Eure au préfet du Loiret (2 mai 1941)


- ✎ Surlignez les éléments d'identification du document (auteur et destinataire de la lettre, date).
- ✎ Qui décide le transfert des nomades vers Jargeau ? Comment et par qui est-il assuré ?

LES INTERNÉS DU CAMP DE LOUVIERS

Le 3 mai 1941, 72 nomades sont internés à Louviers : 38 hommes et 34 femmes. Tous sont Français.

| Département | Région | Nombre de nomades |
|------------------|-------------------------|-------------------|
| Isère | Auvergne-Rhône-Alpes | 1 |
| Loire | Auvergne-Rhône-Alpes | 1 |
| Côte d'Or | Bourgogne-Franche-Comté | 1 |
| Doubs | Bourgogne-Franche-Comté | 1 |
| Haute-Saône | Bourgogne-Franche-Comté | 3 |
| Jura | Bourgogne-Franche-Comté | 1 |
| Ille-et-Vilaine | Bretagne | 2 |
| Eure-et-Loir | Centre-Val de Loire | 4 |
| Indre-et-Loire | Centre-Val de Loire | 1 |
| Loir-et-Cher | Centre-Val de Loire | 1 |
| Allemagne | Étranger | 2 |
| Belgique | Étranger | 1 |
| Aube | Grand Est | 1 |
| Bas-Rhin | Grand Est | 3 |
| Haut-Rhin | Grand Est | 2 |
| Oise | Hauts-de-France | 1 |
| Pas-de-Calais | Hauts-de-France | 4 |
| Somme | Hauts-de-France | 1 |
| Seine (Paris et | Ile-de-France | 3 |
| Seine-et-Marne | Ile-de-France | 1 |
| Seine-et-Oise | Ile-de-France | 1 |
| Calvados | Normandie | 7 |
| Eure | Normandie | 22 |
| Manche | Normandie | 1 |
| Seine-Maritime | Normandie | 3 |
| Dordogne | Nouvelle-Aquitaine | 1 |
| Loire Atlantique | Pays-de-la-Loire | 1 |
| Sarthe | Pays-de-la-Loire | 1 |



 A partir des éléments fournis et en justifiant votre réponse, pouvez-vous dresser le portrait des nomades internés à Louviers ?


Le 7 mai 1941, 67 nomades sont transférés de Louviers à Jargeau. 27 nomades sont considérés comme « absents » : 1 est décédée pendant son incarcération, 2 sont en prison, 7 sont en fuite, 6 ont été transférés à Jargeau le 6 mars 1941 et 11 ont été libérés. 1 bébé est né pendant l'internement de ses parents.

Au total, ce ne sont pas moins de 94 nomades qui auront été internés de novembre 1940 à mai 1941.

Le dernier nomade eurois interné à Louviers ne sera libéré de Jargeau que le 24 décembre 1945.

LA VIE DANS LE CAMP DÉCRITE PAR UN INTERNÉ : JOSEPH WAISS

Louviers le 3 Février 1941



Monsieur le Préfet.

Je me permet de vous envoyer cette demande pour vous faire savoir que nous sommes dans un camp de concentration et que nous avions un domicile à Verneuil-sur-Avre, j'ai toutes les pièces nécessaires pour faire voir que nous payons notre loyer, et on l'on gagnez notre vie sans demander aucune solliciter.

Monsieur je voudrais bien vous demander, si vous ferez une effet de votre bonne volonté à seule fin de nous accorder soit de retourner sur le lieu ou l'on c'été ou de nous faire avoir un changement de domicile. Depuis 2 mois que nous sommes au camp nous n'avons eu aucun travail et aucun secours, depuis samedi nos maquis sont emballés à la ville de Louviers pour le débarrasement et

gagnent que 20^{fr} par jour, alors voyez ce que nous pouvons faire pour 6 personnes à mourir tout les jours.

Dans l'attente d'une réponse. Veuillez agréer Monsieur mes remerciements et salutations empressees.

Monsieur François Waiss.
Monsieur Joseph Waiss.

P.S. Veuillez donner une réponse à l'adresse ci-dessous. Monsieur Joseph Waiss
Camp des Nomades Louviers route d'Elbeuf
Louviers (Eure)

Joseph Waiss et sa famille ont été transférés au camp de Louviers le 21 décembre 1940, après avoir été arrêtés sur la commune des Barils dans le Sud de l'Eure.

A deux reprises durant son internement, J. Waiss va dénoncer ses conditions de vie.

✍ Surlignez les éléments d'identification des documents (auteur et destinataire de la lettre, date).

Louviers le 10 Avril 1941

Monsieur le Préfet

Je me permet de vous envoyer ces deux petits mots, pour vous faire savoir ce qu'il se passe dans le camp de Louviers, les gendarmes nous ont forcé de vendre nos voitures en nous disant qu'ils allaient qu'ils nous emmener dans un autre camp où ils y a des abris, voici un mois que nous couchons dehors avec nos petits enfants.

Monsieur le Préfet nos petits enfants

Commandant de
RS .

13 Avril 1941
MONMASSON, Comdt. la
e de l'Eure.

J.M

sont presque tous malades de coucher dehors. Comptant sur votre bonne volonté, à seule fin que vous puissiez nous faire partir de Louviers pour aller où il y a des abris.

Recevez Monsieur le Préfet mes sincères remerciements et salutations.

Monsieur Joseph Waiss.

Camp de Louviers (Eure)

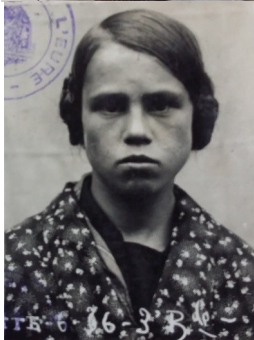
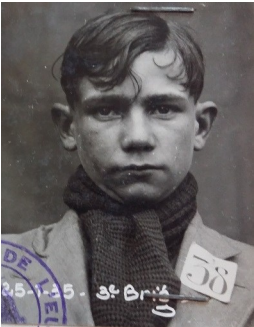
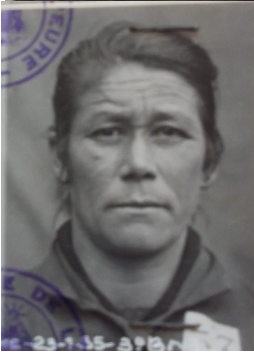
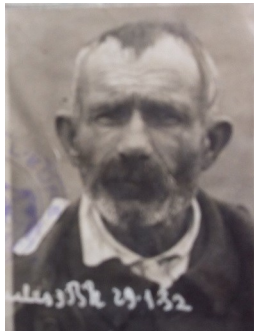
N° 1696 13 Transmis, le
Communiqué, le 16-4-1941
par le Capitaine LOMBARD Com' la
Section de Louviers (Eure)
au Com' de Louviers de Louviers
pour Inviter le nomade d'arriver avec
toute tranquillité. Prenez ordre de vendre
les voitures n'a pu lui être donnée!
Refusez ~~...~~ M. Lombard

✍ A partir de ces deux lettres, établissez de quoi se plaint Joseph Waiss. Pour information, un ouvrier gagnait en 1940 48 francs par jour. Cela vous semble-t-il justifié ?

✍ Que nous montrent les lettres de J. Waiss sur l'état d'esprit des nomades internés ?

UNE FAMILLE LIBÉRÉE DE LOUVIERS : LES SAUTIER

La famille Sautier, composée du père Jules, de sa femme Alexandrine Renard, et de 4 enfants âgés de 18 à 13 ans, sont arrêtés et internés à Louviers le 22 novembre 1940.



M.V.
PRÉFECTURE
DE L'EURE

EVREUX, le 22 AVRIL 1941

I^o DIVISION

2^o BUREAU
Nomades.-

LE PREFET de l'EURE
à Monsieur le MAIRE de SAINT - NICOLAS
d'ATTEZ.-

Comme suite à ma communication du 28 février dernier concernant le nommé Sautier, actuellement interné au camp de Louviers et qui sollicite sa mise en liberté, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître, par retour du courrier, si le sus-nommé possède réellement un domicile dans votre commune.

LE PREFET,
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION
LE CHEF DE LA 1^{re} DIVISION

La famille nomade Sautier réfugiée sur le territoire de notre Commune de ST-NICOLAS-D'ATTEZ avait loué à Monsieur Dejean un vieux Hagon desapêlé ou elle avait remis son mobilier et ou elle a rendu jusqu'à son départ pour le camp de concentration son mobilier est toujours dans ce Hagon.

ST-NICOLAS-D'ATTEZ 2 MAI 1941
Le Maire *Dejean*

Ci-dessus : photographies extraites des carnets anthropométriques de Jules Sautier, de sa conjointe Alexandrine Renard et de ses enfants André et Henriette Sautier.

À droite : Lettre du préfet de l'Eure au maire de Saint Nicolas d'Attez (22 avril 1941) suivie de la réponse du maire de Saint-Nicolas d'Attez (2 mai 1941)

- ✎ Surlignez les éléments d'identification du document (auteur et destinataire de la lettre, date).
- ✎ Quelle condition est posée à la libération de la famille Sautier ?
- ✎ Que peut-on déduire du sentiment du maire de Saint-Nicolas-d'Attez à l'égard de la famille Sautier ?

PARCOURS D'UNE FAMILLE : LES HENRY

GENDARMERIE NATIONALE
 3^e LEGION
 Compagnie de l'Eure
 Section d'Evreux
 n° 570/2

Evreux le 18 décembre 1940

Le Capitaine QUENSONT, Commandant la Section,
 Monsieur le Préfet de l'Eure
EVREUX

* PRÉFECTURE DE L'EUROPE *
 20 DEC 1940
 * ARRIVÉE *

Comme suite à votre lettre du 11 décembre 1940, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la famille nomade HENRY signalée par rapport du 3 décembre 1940, ne figurait pas sur l'état fourni le 12 novembre pour la raison suivante.

Cette tribu était arrivé à Caugé le 26 septembre 1940 et avait fait viser le carnet anthropométrique à la Mairie de Caugé. Mais le secrétaire de Mairie a omis de signaler à la gendarmerie la présence de ces nomades. Le Maire de Caugé même, ignorait la présence de cette tribu dans sa commune. Ces nomades ne se montraient pas. Ils habitaient chez M. DESHAYES et avaient garé leur voiture dans le bois de Caugé.

La gendarmerie était à cette date journellement occupée à des enquêtes de pillage. C'est au cours de leurs tournées, qu'en explorant le bois, les gendarmes ont découvert la présence de la tribu nomade.

Toute la tribu a été dirigée sur Louviers le 4 décembre 1940.

M. Quenson

COMPAGNIE de l'EUROPE
 Recu le 19 DEC 1940
 N° 2883/3

L'étude du parcours de la famille Henry va se faire au travers de l'étude de documents d'archives et du témoignage vidéo de Denise Henry, épouse Waiss, qui avait 8 ans au moment de l'arrestation de sa famille.

À gauche : Lettre du commandant de gendarmerie d'Évreux au Préfet de l'Eure (18 décembre 1940)

Ci-dessous : État nominatif des nomades découverts sur la commune de Caugé et dirigés le 4 décembre sur le camp de Louviers (3 décembre 1940)

3^eème Légion
 Compagnie de l'Eure
 Section d'Evreux
 Brigade de Teurnodes-Beis-Hubert.
 N° 1092/3

ÉTAT nominatif des nomades découverts sur la commune de Caugé et dirigés le 4 décembre sur le camp de Louviers.

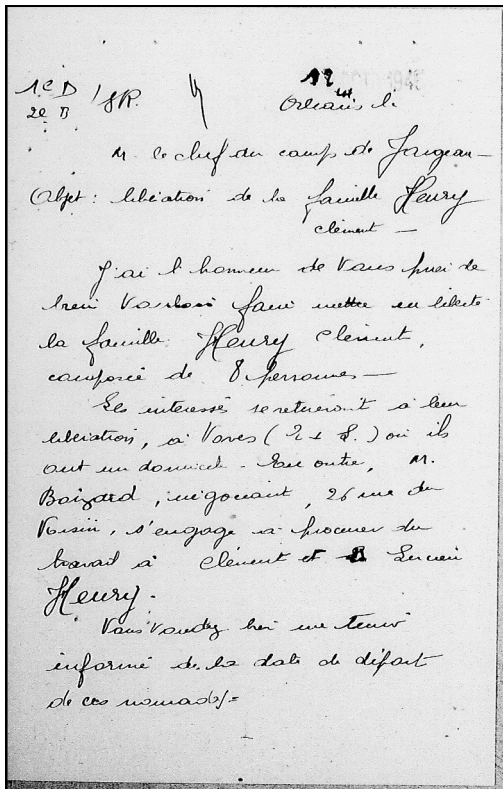
* PRÉFECTURE DE L'EUROPE *
 6 DEC 1940
 * ARRIVÉE *

| Nom et prénoms | Date et lieu de naissance | Carnet anthropométrique | Observations |
|--------------------|--------------------------------|-------------------------|--------------------|
| Henry Clément | : 5-9-1907 à Damville | : 79 402 | : Détenteur d'une |
| Renard Alexandrine | : 3-II-1911 à Leuye | : 4 256 | : voiture à quatre |
| Henry Denise | : 19-9-1933 à Evreux | : | : roues à aine |
| Henry Eugénie | : 8-8-1935 à Pentchartrain | : | : N° 1732 |
| Henry Clément | : 1-4-1937 à Giverville | : | : |
| Henry Méline | : 24-I-1939 au Boulay-Merlin | : | : |
| Henry Eugène | : 16-2-1885 à Mesnil-Jeurdain | : 79 361 | : |
| Henry Raphael | : 11-9-1922 à Breteuil S/Itten | : 79 449 | : |
| Henry Suzanne | : 8-9-1924 au val-David | : 79 368 | : |
| Henry Lucien | : 23-12-1927 à Cenches | :: | : |

Teurnodes-Beis-Hubert, le 3 décembre 1940
 Le M.D.L. Chef GRUS cat la brigade

COMPAGNIE de l'EUROPE
 19 DEC 1940

- ✍ Surlignez les éléments d'identification du document (auteur et destinataire de la lettre, date).
- ✍ Quelle est la composition de la famille Henry ? Quel est l'âge du plus jeune interné ?
- ✍ Dans quelles conditions la famille Henry est-elle arrêtée ?
- ✍ Comment cette arrestation a-t-elle été vécue par la famille Henry ?



Lettre du préfet du Loiret au chef du camp de Jargeau (12 octobre 1945)

Transcription : « J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire mettre en liberté la famille Henry Clément, composée de 8 personnes. Les intéressés se retireront à leur libération à Voves (Eure-et-Loir) où ils ont un domicile. En outre, M. Boizard, négociant 26 rue du Voisin, s'engage à procurer du travail à Clément et Lucien Henry... ».

- ✎ Surlignez les éléments d'identification du document (auteur et destinataire de la lettre, date).
- ✎ Quelles conditions doivent être réunies pour que la famille Henry soit libérée ?
- ✎ La famille Henry sera libérée le 19 octobre 1945. Combien de temps aura-t-elle passée en internement, entre Louviers et Jargeau ?

À la fin de la guerre, les nomades reprennent la route pour la plupart, d'autres se sédentarisent*.

En 1969, une loi instaure la notion de « gens du voyage ». Le carnet anthropométrique est remplacé par le carnet ou le livret de circulation (selon l'âge du détenteur), qui doit être visé périodiquement. Chaque nomade doit opter pour une commune de rattachement. Le carnet de circulation sera abrogé en 2017.

Le 29 octobre 2016, un hommage national est rendu pour le 70^e anniversaire de la libération des derniers internés tsiganes à Montreuil-Bellay. La responsabilité de la République dans l'internement des nomades est officiellement reconnue.

Lexique :

Carnet anthropométrique : il est obligatoire pour tout nomade de plus de 13 ans. On y trouve entre autres sa description physique très détaillée et la liste de toutes ses haltes (arrivée et départ). Chaque famille possède aussi un carnet collectif, où sont également notés les enfants.

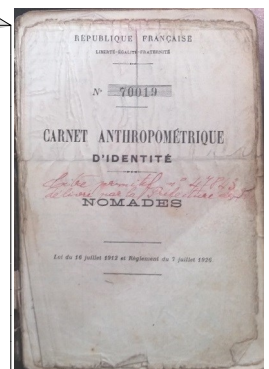
Décret, loi, ordonnance : texte réglementaire pris par une autorité compétente ou une personne ayant le droit ou le pouvoir de le faire.

Feldkommandantur : commandement militaire allemand au niveau local.

Préfet : haut fonctionnaire chargé de représenter l'État et d'en coordonner les services dans le département ou la région qu'il administre.

Sédentarisation : établissement permanent dans un habitat occupé en continu.

Tsigane : dénomination générique des « nomades », terme surtout employé par l'administration française jusqu'en 1969. Autres désignations : rom (Europe centrale), gitan (Espagne), manouche, sinti, bohémien (France), gypsi (Angleterre), Zigeuner (Allemagne), « fils du vent sans pays ».



Page de garde d'un carnet anthropométrique (AD Eure, 4 M)

Pour aller plus loin :

- Filhol, E. and Hubert, M.-C. *Les Tsiganes en France: un sort à part 1939-1946*. Editions Perrin, 2009
- Film *Liberté* (Tony Gatlif, 2008)
- Documentaire *Des Français sans histoire* (Raphaël Pilloso, 2009)
- Internement des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale : www.memoires-tsiganes1939-1946.fr
- Camps d'internement du Loiret : www.cercil.fr